

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES
EN DATE DU 27 FÉVRIER 2026**

Date de convocation :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Benjamin SIMONS, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents : CHATOUX Florent.

Absents excusés : Mmes CABARET Pauline, GUIOMAR Clara et GUILLOT Paulette.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein des membres du Conseil municipal.

Stéphane GRASSER est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Présentation des Comptes Financiers Uniques prévisionnels (CFU) 2025
- Présentation des résultats anticipés 2025
- Vote des taux fiscaux
- Vote des adhésions 2026
- Vote des subventions 2026
- Vote des budgets primitifs 2026
- Fongibilité des lignes de crédits
- Questions diverses

Début de séance à 19h00.

M. le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

1/ Réseau de chaleur municipal : relance de procédure d'appel d'offres pour maintenance de chaufferie et des sous-stations

2/ Sécurité incendie : plan de financement pour déploiement de poteaux incendie

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés ces ajouts.*

Départ de Denise JEANBLANC à 19h46.

1/ Réseau de chaleur municipal : relance de procédure d'appel d'offres pour maintenance de chaufferie et des sous-stations

M. FLOUR Thomas, maire-adjoint, expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler le marché public de maintenance des installations de la chaufferie bois et des sous-stations d'échanges de la commune de Gentioux-Pigerolles.

Par procédure d'appel d'offres, deux entreprises ont soumissionné : l'entreprise Eiffage et l'entreprise Idex Energie.

Compte tenu des coûts d'intervention proposés, quasiment deux fois supérieurs au marché actuel, ceux-ci sont jugés trop élevés pour les capacités financières de la commune et la commission d'appel

d'offres propose par conséquent au Conseil municipal de déclarer le marché infructueux et de recomposer la demande avant soumission d'un nouvel appel d'offres. Durant la période intermédiaire, il est proposé au Conseil municipal de prolonger le marché actuel par avenant.

M. FLOUR Thomas, maire-adjoint, est désigné comme élu référent sur cette procédure en collaboration avec le secrétariat de mairie.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

2/ Sécurité incendie : plan de financement pour déploiement de poteaux incendie

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que si la compétence d'adduction d'eau potable a été transférée, la commune conserve à ce jour la compétence relative à la sécurité contre les risques incendie sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'évolution de la population aggravant le risque incendie sur plusieurs villages de la commune, M. le Maire propose au Conseil municipal un projet de déploiement de deux poteaux de lutte contre l'incendie aux villages de La Lézioux et de Verginas, situés sur le linéaire du réseau principal d'adduction en eau et disposant donc des capacités de débit et de pression nécessaires.

M. le Maire propose par conséquent au Conseil municipal le plan de financement suivant :

| Dépenses prévisionnelles | Montant prévisionnel HT | Recettes prévisionnelles | Montant prévisionnel |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------|
| Poteau incendie Verginas | 6 235.07 € | Département (25%) | 2 970.90€ |
| Poteau incendie La Lézioux | 5 648.51 € | Autofinancement (75%) | 8 912.68 € |
| TOTAL | 11 883.58 € | TOTAL | 11 883.58 € |

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

3/ Présentation des Comptes Financiers Uniques prévisionnels 2025 :

M. le Maire indique au Conseil municipal que, compte tenu d'un défaut de fonctionnement des logiciels du Trésor Public depuis le début du mois de février 2026, le Conseil municipal se contente de prendre acte des Comptes Financiers Uniques sans les voter.

M. le Maire présente au Conseil municipal les éléments suivants :

Budget principal :

| Compte Financier Unique 2025 du budget principal | | | | | | |
|---|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | 13 301.47 | | | 8 007.16 | 13 301.47 | 8 007.16 |
| Opérations de l'exercice | 836 007.25 | 822 705.78 | 294 822.30 | 185 359.51 | 1 130 829.55 | 1 008 065.29 |
| Résultats de clôture | 109 462.79 | | 13 301.47 | | 122 764.26 | |
| Restes à réaliser | 4 247.09 | | | | 4 247.09 | |
| TOTAUX CUMULES | 853 555.81 | 822 705.78 | 294 822.30 | 193 366.67 | 1 676 261.59 | 1 016 072.45 |

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 58% en 2025 tandis que les recettes l'ont été à presque 100%. Contrairement aux exercices précédents, cela aboutit à un déficit de fonctionnement de 13 301,47€. Ce déficit est compensé par l'excédent antérieur reporté de 607 239,39€ issu des exercices précédents. Cet excédent compense également le déficit en section d'investissement de 105 702,72€.

Les charges de personnel se stabilisent après plusieurs exercices de hausse, le taux d'absentéisme demeure globalement faible.

En recettes de fonctionnement, la commune accuse une baisse des droits de mutation, liés aux mouvements fonciers, ainsi qu'une baisse assez notable des impôts fonciers. L'enveloppe générale des dotations de l'Etat stagne ou baisse légèrement à l'exception de la Dotation de Solidarité Rurale mais ces dotations demeurent non indexées sur l'inflation et diminuent donc en euros constants. Une nouvelle hausse de la dotation des aménités rurales vient confirmer son rôle de ressource à part entière. Les revenus des immeubles de la collectivité baissent puisque deux logements sont actuellement en travaux tandis qu'un autre est inoccupé en attente de vente.

En section d'investissement, ont été réalisées et finalisées les opérations d'enfouissement du réseau électrique du village des Salles ainsi que la rénovation du four sectional de Joux.

Budget Assainissement :

| Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement | | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 32 023.60 | | 34 039.87 | | 66 063.47 |
| Opérations de l'exercice | 18 574.26 | 24 291.46 | 21 426.37 | 21 208.63 | 40 000.63 | 45 500.09 |
| Résultats de clôture | | 5 717.20 | 217.74 | | 217.74 | 5 717.20 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 18 574.26 | 56 315.06 | 21 426.37 | 55 248.50 | 40 000.63 | 111 563.56 |

Sur ce budget, environ 35% des dépenses de fonctionnement ont été réalisés, permettant de ne pas entamer les réserves budgétaires prévues pour cette première année de fonctionnement de ce budget sans l'adduction en eau potable. Les recettes de fonctionnement ont été perçues à hauteur de 107% des recettes prévisionnelles pour cause de perception arriérés d'abonnements de l'année 2024 en supplément de ceux de l'année 2025 pour le système de Pigerolles.

En section d'investissement, les recettes sont inférieures aux dépenses de 217 € ce qui en fait une section globalement stabilisée.

Budget Réseau de Chaleur :

| Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Réseau de chaleur | | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 1 237.45 | | 92 524.43 | 0.00 | 93 761.88 |
| Opérations de l'exercice | 224 742.33 | 204 823.13 | 51 591.51 | 52 721.00 | 276 333.84 | 257 544.13 |
| Résultats de clôture | 19 919.20 | | | 1 129.49 | 19 919.20 | 1 129.49 |
| Restes à réaliser | | | 875.96 | | 875.96 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 224 742.33 | 206 060.58 | 52 467.47 | 145 245.43 | 277 209.80 | 351 306.01 |

L'année 2025 est proche en dépenses de l'année 2024 avec 90 % des dépenses de fonctionnement qui ont été réalisées pour seulement 70% des recettes. Une baisse des ventes de chaleur est constatée du fait de l'arrêt d'une location sur l'ensemble de l'année. Ce budget annexe enregistre donc un nouveau déficit de 20 000 euros en 2025.

En moyenne sur huit années, le budget général vient abonder ce budget annexe d'environ 60 000 euros. Les recettes de fonctionnement couvrent difficilement les coûts de fonctionnement. Les préconisations techniques vont dans le sens d'un élargissement du service à de nouveaux abonnés, mais les coûts de raccordement sont prohibitifs en l'état actuel du marché. A noter toutefois que ce service demeure

avantageux pour les usagers actuels du service qui ont connu une stabilité globale des coûts sur six ans dans un contexte national d'envolée forte des coûts de l'énergie en 2022 et 2023.

Budget Gîtes :

| Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Gites de Gentioux | | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 230.81 | | 10 835.44 | | 11 066.25 |
| Opérations de l'exercice | 20 042.21 | 20 273.02 | 183 385.44 | 175 963.00 | 203 427.65 | 196 236.02 |
| Résultats de clôture | 7 422.44 | | | 230.81 | 7 422.44 | 230.81 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 20 042.21 | 20 503.83 | 183 385.44 | 186 798.44 | 203 427.65 | 207 302.27 |

La section de fonctionnement est à l'équilibre. A noter la baisse continue des dépenses d'électricité à des niveaux inférieurs à 2020. En recettes de fonctionnement, les produits des locations augmentent sans pour autant retrouver les niveaux antérieurs à 2024. Cela interroge puisque le territoire du lac de Vassivière connaît de son côté des hausses substantielles de fréquentation, dont ce parc de gîtes municipaux ne profite donc guère actuellement.

En section d'investissement, l'année 2025 a été celle de la concrétisation d'une opération de rénovation lourde du parc par le remplacement des toitures en chaumes par des bardeaux en mélèze. Une isolation sous toitures a été réalisée et l'opération prévoit également la rénovation des portes de huit des six gîtes du parc. L'objectif de ces travaux étant d'ouvrir l'amplitude de la saison de location et de retrouver des marges de location sur les questions d'habitat temporaire ou d'urgence sociale.

A noter qu'en 2025, le budget général n'a pas eu à contribuer à l'équilibre de ce budget annexe. Pour rappel, le montant moyen annuel de subvention d'équilibre pour ce budget annexe se chiffrait autour de 4 000 euros.

➔ *Le conseil municipal prend acte de la présentation des comptes financiers uniques.*

4/ Présentation des résultats anticipés 2025

M. le Maire indique au Conseil municipal que, compte tenu d'un défaut de fonctionnement des logiciels du Trésor Public depuis le début du mois de février 2026, le Conseil municipal se contente de prendre acte des résultats anticipés sans les voter.

Budget principal :

| | |
|---|-----------------------|
| Reste à réaliser dépenses | 4 247.09 € |
| Reste à réaliser recettes | 0.00 € |
| Reste à réaliser net | 4 247.09 € |
| Dépenses d'investissement | 294 822.30 € |
| Recettes d'investissement | 185 359.51 € |
| Solde d'exécution SI de l'exercice 001 (budget 2025) | - 109 462.79 € |
| | 8 007.16 € |
| Solde d'exécution cumulé SI | - 101 455.63 € |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT SI | -105 702.72 € |
| Dépenses de fonctionnement | 836 007.25 € |
| Recettes de fonctionnement | 822 705.78 € |
| Résultat de l'exercice Section Fonctionnement 002 (budget 2025) | -13 301.47 € |
| | 607 239.39 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER | 593 937.92 € |

Budget Assainissement :

| | |
|--|---------------------------|
| Reste à réaliser dépenses | 0.00 € |
| Reste à réaliser recettes | 0.00 € |
| Reste à réaliser net | 0.00 € |
| Dépenses d'investissement | 21 426.37 € |
| Recettes d'investissement | 21 208.63 € |
| Solde d'exécution SI de l'exercice 001 (budget 2025) | - 217.74 € 34 039.87 € |
| Solde d'exécution cumulé SI | 33 822.13 € |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT SI | 33 822.13 € |
| Dépenses de fonctionnement | 18 574.26 € |
| Recettes de fonctionnement | 24 291.46 € |
| Résultat de l'exercice Section Fonctionnement 002 (budget 2025) | 5 717.20 € 32 023.60 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER | 37 740.80 € |

Budget Réseau de chaleur

| | |
|--|-----------------------------|
| Reste à réaliser dépenses | 875.96 € |
| Reste à réaliser recettes | 0.00 € |
| Reste à réaliser net | 875.96€ |
| Dépenses d'investissement | 51 591.51 € |
| Recettes d'investissement | 52 721.00 € |
| Solde d'exécution SI de l'exercice 001 (budget 2025) | 1 129.49 € 92 524.43 € |
| Solde d'exécution cumulé SI | 93 653.92 € |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT SI | 92 777.96 € |
| Dépenses de fonctionnement | 224 742.33 € |
| Recettes de fonctionnement | 204 823.13 € |
| Résultat de l'exercice Section Fonctionnement 002 (budget 2025) | - 19 919.20 € 1 237.45 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER | - 18 681.75 € |

Budget Gîtes de Gentioux

| | |
|--|---------------------------|
| Reste à réaliser dépenses | 0.00 € |
| Reste à réaliser recettes | 0.00 € |
| Reste à réaliser net | 0.00 € |
| Dépenses d'investissement | 183 385.44 € |
| Recettes d'investissement | 175 963.00 € |
| Solde d'exécution SI de l'exercice 001 (budget 2025) | 7 422.44 € 10 835.33 € |
| Solde d'exécution cumulé SI | 3 412.89 € |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT SI | 3 412.89 € |
| Dépenses de fonctionnement | 20 042.21 € |
| Recettes de fonctionnement | 20 273.02 € |
| Résultat de l'exercice Section Fonctionnement 002 (budget 2025) | 230.81 € - 856.66 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER | - 625.85 € |

➔ *Le conseil municipal prend acte des affectations anticipées proposées.*

5/ Vote des taux fiscaux

Pour le vote du budget primitif 2026, il est proposé au Conseil municipal de voter les mêmes taux que l'année précédente, l'Etat ayant procédé une nouvelle fois à la hausse des bases fiscales.

- 39.01% pour la taxe foncière sur le bâti (taux communal (16.08%) + taux départemental (22.93%))

- 83.02% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 13.03% pour la taxe d'habitation

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

6/ Adhésions 2026

M le Maire propose au Conseil municipal les adhésions suivantes :

- Association Interdépartementale des Communes Forestières du Limousin : 100.00 €
- C.A.U.E. 23 : 100.00 €
- AMAC 23 : 122.00 €
- Conservatoire des Espaces Naturels : 50.00 €
- FAC Limousin : 56.85 €
- Association pour le Pastoralisme sur la Montagne Limousine : 100.00 €
- La Courtine 1917 : 25.00 €
- Petits Patrimoine Grandes Causes : 10.00 €
- Association foncière du Haut-Thaurion : 5.00 €
- Association Atout Bois : 100.00 €
- Association des Maires Ruraux de France : 66.00 €
- Planning familial 19 : 20.00 €

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

7/ Subventions 2026

M le Maire propose au Conseil municipal les subventions suivantes :

- IPNS : 400.00€
- Radio Vassivière : 300.00 €
- Association Les Granges de Lachaud : 1 000.00 €
- Banque Alimentaire 23 : 200.00 €
- La Bascule : 2 000.00 €
- Télémillevaches : 500.00 €
- Club de l'amitié de Gentioux-Pigerolles : 1 200.00 €
- Amicale Sapeurs-pompiers de Faux-la-Montagne : 200.00 €
- Planning familial 19 : 1 000.00 €
- Solidarité Paysans : 300.00 €
- Association pour le Pastoralisme sur la Montagne Limousine : 700.00 €
- Association des Conciliateurs de justice en Limousin : 100.00 €
- Association Collectif Surnatural Orchestra : 10 970.00 €
- Prévention routière : 100.00 €
- Protection Civile de la Creuse : 200.00 €
- FNCA – Royère -de-Vassivière : 50.00

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la subvention accordée à l'association Collectif Surnatural Orchestra l'est dans le cadre de la convention pluripartite entre les communes de Faux-la-Montagne, La Villedieu et Gentioux-Pigerolles pour l'animation d'un orchestre-harmonie intercommunal. La commune en assume le portage administratif et financier et bénéficie donc en conséquence des subventions liées à cette opération.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

Mme BAYET-TORDO Irène n'a pas participé au vote de la subvention de l'association La Bascule et M. DELADONCHAMPS Benoit n'a pas participé au vote de la subvention à l'association Club de l'amitié de Gentioux-Pigerolles.

8/ Budgets primitifs 2026

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter les budgets primitifs comme suit :

Budget Principal :

En section d'investissement : 725 164.49 €

En section de fonctionnement : 1 307 755.20 €

Est prévu au titre de ce budget prévisionnel 2026 des travaux de rénovation de voirie (pistes), une opération de sécurité incendie sur quatre villages, la modernisation des huisseries de la salle polyvalente, des travaux d'isolation sur les bâtiments municipaux, des travaux d'enfouissement des lignes aériennes dans le bourg de Pigerolles, des travaux de rénovation de deux logements municipaux et la poursuite des investissements sur l'aménagement des cimetières municipaux.

A noter, pour cet exercice 2026, que contrairement aux exercices précédents, la section de fonctionnement ne prévoit pas d'excédents afin de permettre d'abonder l'importante hausse des dépenses d'investissement prévisionnelles.

Budget annexe Assainissement :

En section d'investissement : 67 393.10 €

En section de fonctionnement : 67 010.80 €

Est prévu au titre de ce budget prévisionnel 2026 comme principale opération d'investissement la mise aux normes de l'étang de Joux.

Budget annexe Réseau de chaleur :

En section d'investissement : 146 374.92 €

En section de fonctionnement : 266 220.22 €

Est prévu au titre de ce budget prévisionnel 2026, une hausse de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe en l'absence de perspective d'amélioration du fonctionnement sur cet exercice.

En section d'investissement, est prévu le remplacement d'un filtre à céramiques pour le traitement des fumées. La politique d'investissement demeure volontairement prudente afin de conserver une capacité d'investissement pour remplacer, à terme, les chaudières et autres éléments majeurs du réseau.

Budget annexe Gîtes :

En section d'investissement : 26 032.52 €

En section de fonctionnement : 54 094.37 €

Est prévu au titre de ce budget prévisionnel 2026 comme principale opération d'investissement le remplacement des huisseries de huit gîtes ainsi que des travaux en régie de rénovation.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

9/ Fongibilité des crédits budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L.2121-22, L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération du 28 novembre 2022 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que lors du Conseil municipal du 28 novembre 2022 la commune a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023 et que par ce biais la

commune a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que M. le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité de cinq voix pour et une abstention cette proposition.*

Clôture de la séance à 21h45.

| OBSERVATIONS | SIGNATURES | |
|--------------|----------------------|-------|
| | Secrétaire de séance | Maire |
| | | |